

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction générale de l'aviation civile

Décision DSNA/D n° 08-1271 du 13 novembre 2008 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : *DEVA0827422S*

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 novembre 2005 portant nomination de M. Marc Hamy en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 23 mars 1992 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe de l'aviation civile ;

Vu la décision DSNA/D n° 08-1078 du 8 septembre 2008 portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 24 de la décision du 8 septembre 2008 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« Délégation de signature est donnée à M. Jean-Renaud Gely, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'organisme Roissy/Le Bourget, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité de l'organisme Roissy/Le Bourget et de l'organisme d'Orly/AG, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 2

A compter du 1^{er} décembre 2008, l'article 25 de la décision du 8 septembre 2008 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 25. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Renaud Gely, délégation est donnée à M. Gilles Gabireau, conseiller d'administration de l'aviation civile et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. ».

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2009, les articles 4, 5 et 25, de la décision du 8 septembre 2008 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Nathalie Petit et Isabelle Bachelier et de Mme Nadiège Maville, délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, dans la limite de leurs attributions respectives et de celles du bureau SDFI/D, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 5. – Délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées et à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Art. 25. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Renaud Gely, délégation est donnée à M. Nicolas Lochanski, ingénieur des ponts et chaussées, à M. Gilles Gabireau, conseiller d'administration de l'aviation civile et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. ».

Article 4

Sont insérés à la décision du 8 septembre 2008 susvisée les articles 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51 ainsi rédigés :

« Art. 44. – Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 45. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Jacquemin, délégation est donnée à M. Claude Faesch, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'aviation civile et à Mme Solange Sudermann, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 46. – Délégation de signature est donnée à M. Nicolas Dubois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 47. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Dubois, délégation est donnée à Mme Nathalie Laleve, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle et à Mme Patricia Marek, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 48. – Délégation de signature est donnée à M. Christian Kerlan, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Ouest à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 49. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Kerlan, délégation est donnée à Mme Adeline Robert, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 50. – Délégation de signature est donnée à M. Philippe Guivarc'h, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Antilles-Guyane, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Art. 51. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Guivarc'h, délégation est donnée à Mme Catherine Segay, attachée d'administration de l'aviation civile et à Mme Guylène Kneur, assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. ».

Article 5

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 13 novembre 2008.

*Le directeur des services de la navigation
aérienne,
M. Hamy*